



UNION EUROPEENNE

Ile de La Réunion – Comité National de Suivi

Procédure écrite – Septembre 2025



RELEVÉ DE CONCLUSIONS

COMITE NATIONAL DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPÉENS

CCI 2014FR06RDRP004

PROCÉDURE ÉCRITE

17 septembre au 24 septembre 2025

ILE DE LA RÉUNION

France



UNION EUROPEENNE



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION RÉUNION
www.regionreunion.com



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion



SOMMAIRE

1. Synthèse des avis

2. Décision du Comité National de Suivi



Conformément à l'article 110 §2 e) du règlement (UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2013, le Comité de suivi (CNS) examine et approuve toute proposition de modification du programme opérationnel présentée par l'autorité de gestion.

La proposition de modification du PDRR est basée sur l'article 11 b) i) du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013.

Ainsi, a été soumis au Comité National de Suivi, par procédure écrite, le projet de modification du PDRR 2014-2022 portant sur le dernier ajustement de la maquette financière.

1. Synthèse des avis

Suite à la procédure écrite, aucun avis n'a été réceptionné.

2. Décision du CNS

Le Comité National de Suivi approuve la proposition de modification portant sur le dernier ajustement de la maquette financière du PDRR 2014 2022.